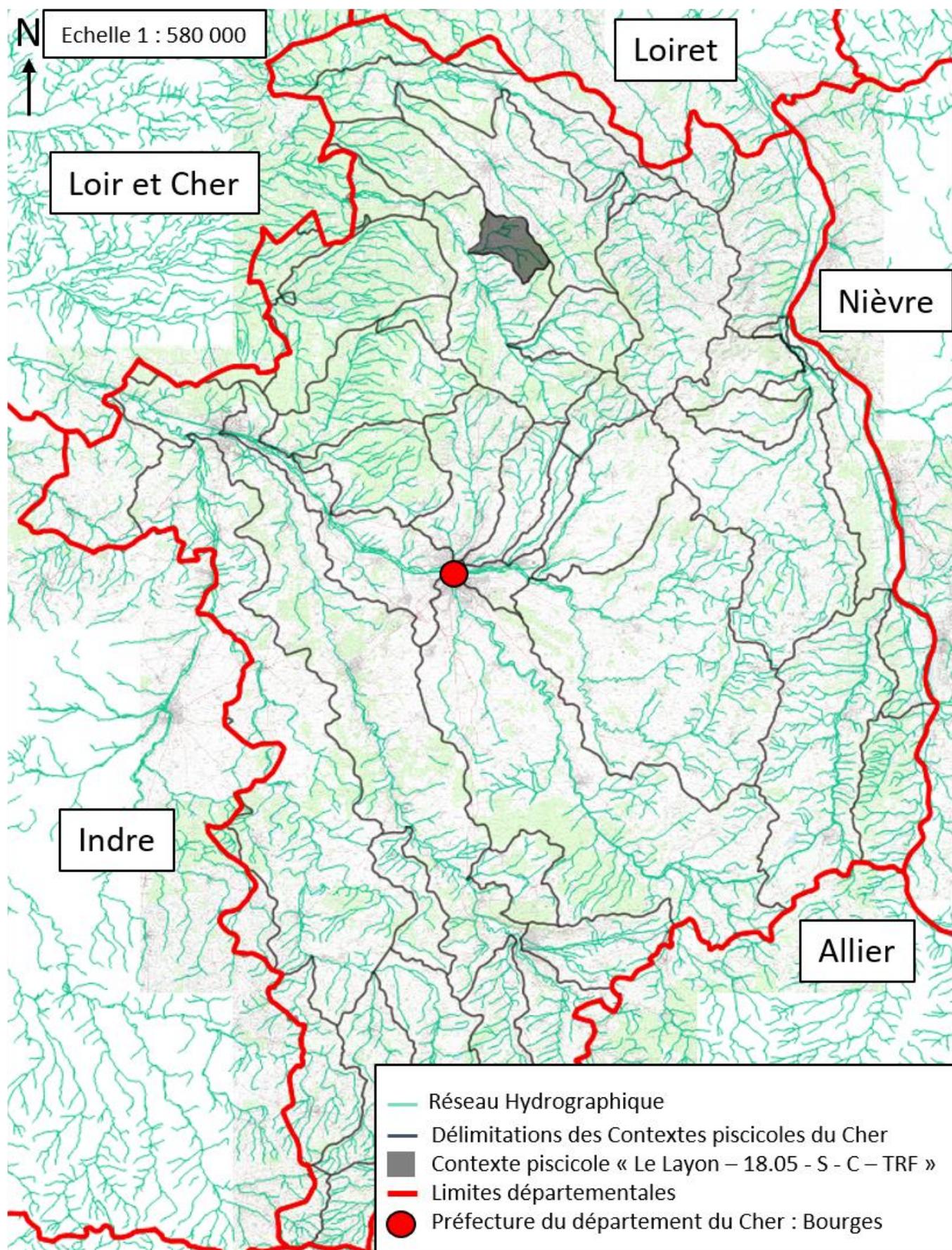


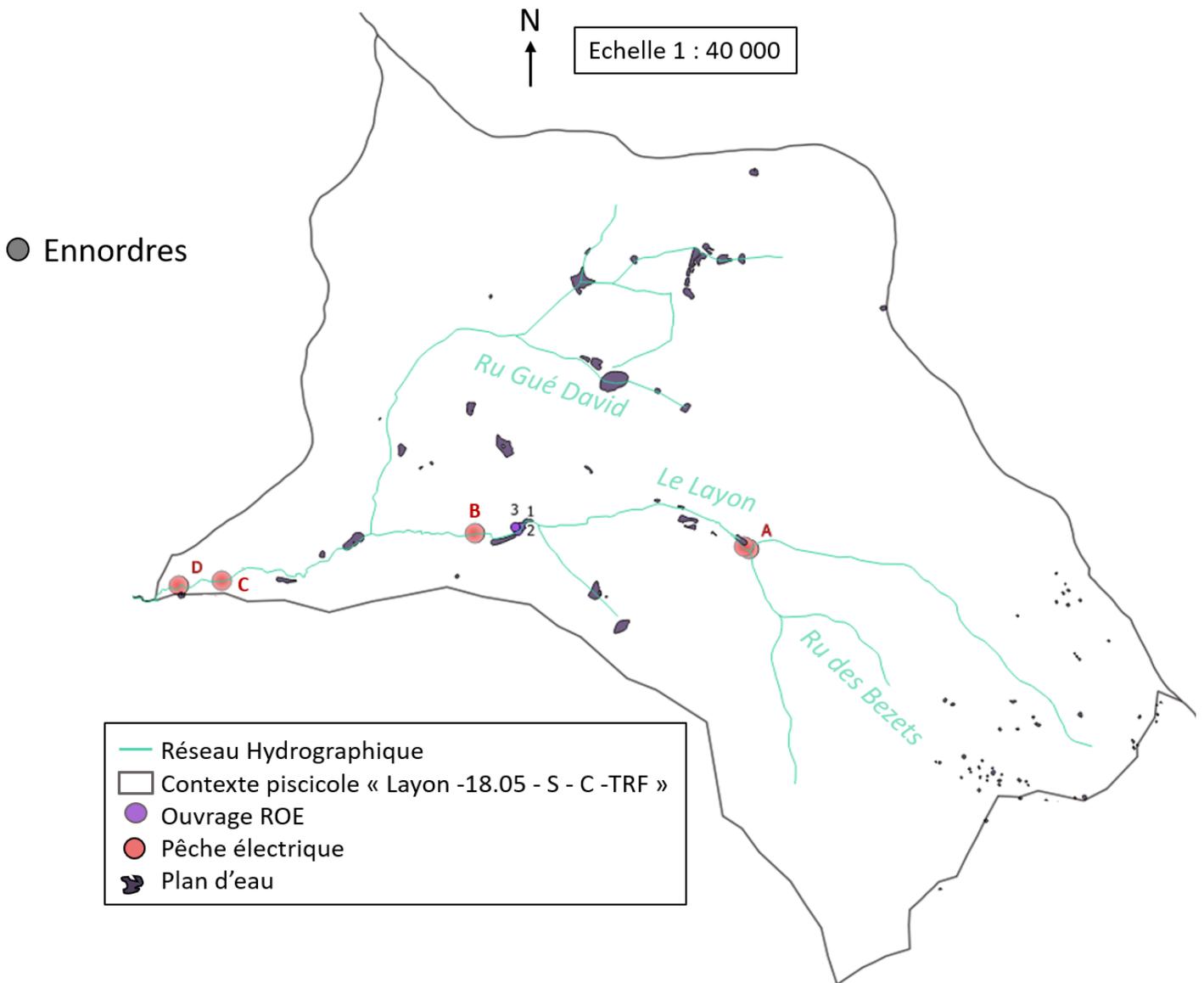


I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale



*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18).

(Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Le Layon s'écoule dans la région naturelle du Pays Fort, dans un environnement essentiellement forestier dans sa partie amont, puis agricole jusqu'à la confluence avec la Petite Sauldre, avec un relief assez marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). La tête de bassin du Layon est très préservée (secteur prairial et forestier). Situé au nord du département, ce contexte représente l'ensemble du bassin versant du Layon, classé en première catégorie piscicole, qui prend sa source dans le département du Cher au niveau de la Forêt « le Fouteau des Quatre Seigneurs ». Le Layon est un affluent en rive droite de la Petite Sauldre dont la confluence se trouve dans le département du Cher, entre les communes de la Chapelle d'Angillon et Ennordres.

Le contexte du Layon est placé en limite de ZRE (Zone de Répartition des Eaux) « nappe du Cénomanién » pour les masses d'eau souterraines. Les ZRE sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins" (*Source : eaufrance.fr*). Aucun prélèvement agricole ne semble être déclaré dans ce contexte (*Source : AREA Berry 2017*).

Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilité aux nitrates depuis 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

Dans l'ensemble, ce contexte présente peu de problèmes de colmatage de manière durable car les cours d'eau possèdent une bonne capacité de résilience et des débits satisfaisant (constatation lors de la dernière décennie d'une évacuation « rapide » en quelques années des apports de sédiments fins importants probablement liés à des vidanges de plans d'eau).

Le ru du Gué David présente quant à lui plusieurs plans d'eau sur cours qui peuvent impacter la qualité du cours d'eau, avec des assecs fréquents en tête de bassin. Dans la partie aval de ce cours d'eau, on constate des zones de piéfinement très localisées pouvant provoquer un phénomène de colmatage. C'est la partie la plus perturbée du contexte.

Le seul obstacle conséquent qui perturbe fortement la continuité écologique de l'axe principal se situe au niveau de l'ancien Moulin Laurent, et un système de franchissement piscicole y a récemment été implanté. A noter qu'au lieu-dit « La Baronnerie », une partie du Layon est busée sur quelques mètres, ce qui a provoqué une érosion et un enfoncement du lit en aval immédiat (obstacle infranchissable par la plupart des espèces piscicoles en étiage).

Si la continuité écologique au niveau des plans d'eau du ruisseau du Gué David est aussi remise en cause, leur situation en tête de bassin nécessite surtout d'être vigilant au niveau de leur gestion (respect des débits biologiques, limitation du colmatage du lit mineur en aval, limitation de l'apport d'espèces indésirables ou limnophiles).

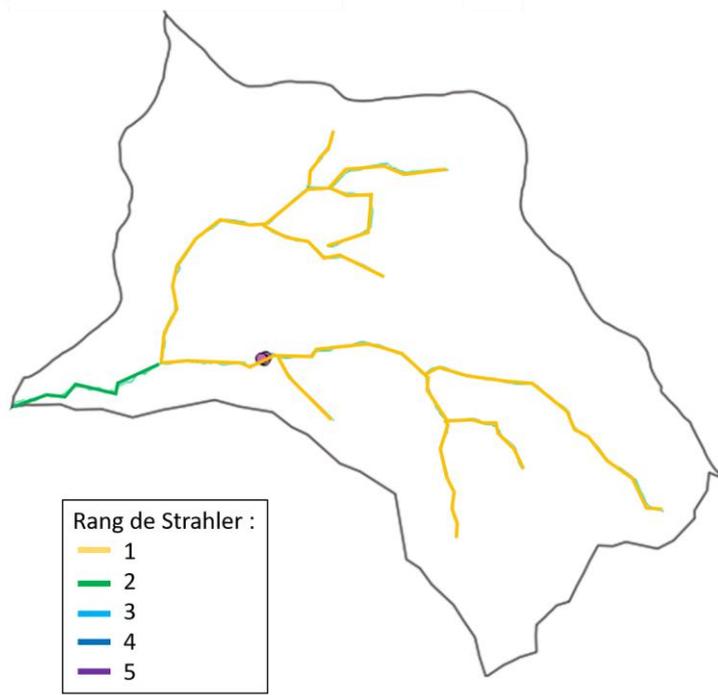
Le Layon et ses affluents évoluent dans un cadre faiblement perturbé, où il n'y a apparemment pas eu de travaux hydrauliques lourds (une dérivation de plan d'eau en aval de la D940 présente une légère homogénéisation des habitats).

Ce contexte est l'un des rares à connaître une reproduction naturelle de truite fario sauvage significative. Des déversements de truites fario à plusieurs stades ont existé par le passé dans ce contexte, une étude de la génétique de la population en place permettrait de mieux cerner son caractère « autochtone ». Le régime thermique des cours d'eau de l'ensemble de ce contexte satisfait les besoins de la truite fario, espèce particulièrement sensible à ce facteur abiotique (préférendum thermique : 4°C à 19°C). Il en va de même pour la lote de rivière, présente également sur ce contexte. On notera aussi la présence d'écrevisse à pattes blanches au niveau de la tête de bassin (*Source : AFB, SMPSS & FD18, 2011, 2016 et 2017*).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)		Amont	Source du Layon "Fouteau des Quatre Seigneurs" (Coordonnées XY : 663510, 6698621 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
		Aval	Confluence avec la Petite Sauldre (Coordonnées XY : 655507, 6699896 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
Affluents		Amont en aval	Le ru des Bezets (Rive gauche ; 2,3 km). Le ru du Gué David (Rive droite ; 4,3 km). (Source : BD Carthage)
		Affluents d'autres contextes adjacents	/
Longueur en eau		Linéaire du cours principal	Le Layon : 9,5 km (Source : BD Carthage)
		Linéaire total	Le Layon + Affluents permanent : 22 km (Source : BD Carthage)
Plans d'eau		Présence : ~ 89 plans d'eau (23 ha) - 0 plan d'eau ≥ 5 ha - Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0,70 % (Source : BD TOPO SURFACE_EAU)	
Surface contexte / bassin versant		Surface du contexte : 33 km ² Surface totale du bassin versant « Petite Sauldre » : 353 km ² - Le contexte représente 9,34 % du BV (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)	
Débit (cours principal)		ND	
Pente moyenne	Naturelle	Altitude amont	304 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	176 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
			13,5 ‰
	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours)	ROE ND (Source : BE THEMA Environnement) Busage de la Baronnerie : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,35 mètres (franchissable)

		<p>principal)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE48574 Déversoir de l'ancien Moulin Laurent : passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,60 mètres (franchissable ?) 2) ROE48575 Plan d'eau aval du moulin Laurent : passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (franchissable ?) 3) ROE59754 Ancien moulin Laurent : passe à bassins successifs, hauteur de chute de 4,40 mètres (Passe à poissons, franchissable selon le SMBSS) <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527) Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
		<p>Hauteur cumulée référencée</p>	<p>H.C : 7,5 mètres</p>
		<p>12,7 ‰</p>	
	<p>Taux d'étagement (et autres)</p>		<p>Taux d'Étagement : 5,85 % (Catégorie 1, très bon) Taux de Fractionnement : 0,07 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 3,22 km</p>
	<p>Rang de Strahler</p>		 <p>(Source : BD SYRAH)</p>

<p>Géologie</p>	<p>Couche du Secondaire (Crétacé supérieur) à proximité du cours d'eau (Grès et sables ferrugineux et argiles à poteries). Couche du Tertiaire sur le reste du contexte (Argiles légères avec silex provenant de la craie). « Le Pays Fort » (Source : BRGM)</p>	
<p>Assainissement</p>	<p>Système d'assainissement Collectif / (Source : SDAGE Loire-Bretagne) (Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).</p> <p>Système d'assainissement non-collectif</p> <p>Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » : https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou= (Source : DGCL). Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)</p>	
<p>Occupation du sol</p>	<div data-bbox="593 927 1222 1447" data-label="Figure"> </div> <p>La tête de bassin se situe en zone essentiellement forestière. Il y a donc un bon tamponnage de la température de l'eau l'été, de l'eau fraîche toute l'année. Le reste du contexte se situe en zone agricole (Source : BD Corine Land Cover). Les surfaces agricoles de ce contexte sont majoritairement utilisées pour la culture de céréales. On y trouve aussi quelques vignobles (Source : SAGE Sauldre 2009).</p>	
<p>Industrie</p>	<p>/</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>Ensemble des cours d'eau du BV du Layon. 7040 à 7047. «La Petite Sauldre et ses cours d'eau affluents à la source jusqu'à la confluence avec la Grande Sauldre »</p>

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

**L.214-17
Liste 2**

Ensemble des cours d'eau du BV du Layon.
1104, 1117 à 1122, 1124. « Les cours d'eau affluents de la Petite Sauldre situés dans le département du Cher »

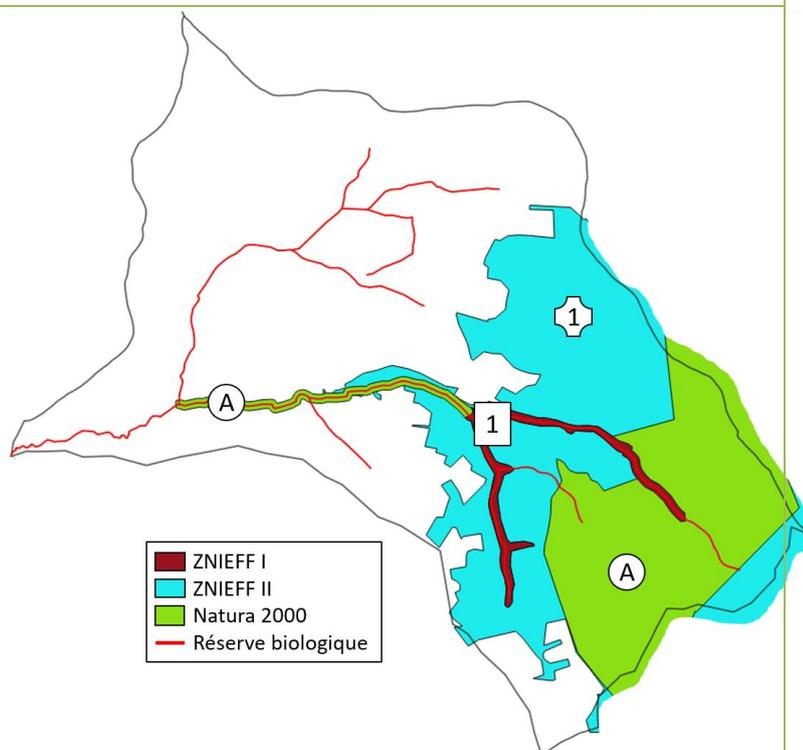
(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

**Décret
Frayères**

- Liste 1 Frayères poissons « Source du Layon "Fouteau des Quatres seigneurs" jusqu'à la confluence avec la Petite Sauldre »
- Liste 2 Ecrevisses « Source du ruisseau des Bezets à la fontaine des Bezets jusqu'au pont du Moulin Laurent »

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

Autres...



- Natura 2000 :
A) « Massifs forestiers et rivières du pays fort »
- ZNIEFF I :
1) « Vallons du ru des Bezets »
- ZNIEFF II :
1) « Bois et Vallées du Haut Pays Fort »
- Réservoir Biologique N°740 : Le Layon avec ses affluents et sous-affluents.
- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Sauldre
Structure Locale de Gestion	- Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne (SMBSS)
Enjeux PLAGEPOMI	/
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	CTMA « Les Sauldres du Cher »

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR2210	Le Layon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Petite Sauldre	1 ^{ère} catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	Très Bon (2016) Station 04068483 Layon à Ivoy-le-Pré	Très Bon (2016) Station 04068483 Layon à Ivoy-le-Pré

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario (TRF)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Truite fario (TRF), Ecrevisse à pattes blanches (APP), Anguille (ANG), Chabot (CHA), Lote de rivière (LOT), Lamproie de Planer (LPP)
Etat fonctionnel	Conforme
Zonation piscicole	Zone salmonicole Zone intermédiaire Truites & Ombres
Biocénotypes	B4 à B5 actuel (PDPG 2002) B2 à B3 historique (SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, TRF, LPP, VAI, BAF, LOF, CHE, LOT, SPI, BOU, PER, GAR, CCO, PES,

	ROT, ANG, APP
Peuplement théorique	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, BAF, LOT, SPI, VAN, ANG, APP
Présence de poissons migrateurs	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Signalement d'écrevisses américaines (OCL) (Source : DREAL Centre)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « Le Gué Berneau » Ivoy-le-Pré / Le Layon (FRGR2210)	2013	IPR = 5,49 « Excellent Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, TRF, LPP	Pêche complète
	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, LOF	Pêche de recherche d'espèce
	2015	IPR = 4,51 « Excellent Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, TRF, LPP, LOF	Pêche complète
B « Gué de la Pierre » (Ennordres) / Le Layon (FRGR2210)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF, LPP, VAI, LOF, CHE, GOU, GAR	Pêche de recherche d'espèce
C « L'Aubépin » (Ennordres) / Le Layon (FRGR2210)	2015	IPR = 16 « Bon Etat » (Source : BE Aquabio)	CHA, TRF, LPP, VAI, BAF, LOF, CHE, LOT, SPI, CCO, GAR, PER	Pêche complète
D « Prés Michaux » (Ennordres) / Le Layon (FRGR2210)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI, LOF, CHE, LOT, BOU, PES, ROT	Pêche de recherche d'espèce

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin du Layon montre un peuplement piscicole en conformité avec la classe biotypologique. En effet, ce contexte ne subit que de faibles perturbations ayant un impact mineur sur l'ichtyofaune.

Ainsi, on note la présence d'une bonne densité des espèces accompagnatrices de la truite fario, ainsi que de cette dernière. La présence de ce cortège démontre une qualité globale du milieu conforme.

De plus, on notera que des lottes de rivière ont été répertoriées sur l'aval de ce contexte lors de pêches électriques, ce qui témoigne d'une bonne qualité du milieu.

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« Gué Berneau » (Ivoy-le-Pré) / Le Layon (FRGR2210)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN		15	18	17	14		
	IBMR	15,7	15,5	15	15,5			
	IBD	19,5	19,7	20	20	19,8		

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

/

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	1 ^{ère} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	/	/
	Sociétés de pêche non agréées	/	
Parcours de pêche	/		
Réserves de pêche	/		
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	- ND (Riverains)		
Déversements éventuels	/		

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Présence de plans d'eau sur cours	Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique / plan d'eau ancien Moulin Laurent)	Impact modéré	Impact faible
		Inaccessibilité des zones de frayères (obstacle à la migration et perturbation de la reproduction des truites)		
		Mauvaise gestion des vidanges et non-respect des débits réservés Colmatage du substrat en aval (apport MES) Rétention des débits (et accentuation des étiages) et perturbation de la qualité physico-chimique	Impact fort	Impact modéré
		Apport d'espèces limnophiles		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Conforme	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p>Gestion des plans d'eau</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »	Tout le contexte (surtout pour le ruisseau du Gué David)	FRGR2210	<p>Gestion des vidanges</p> <p>Limitier l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p> <p>Permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau et colmatage)</p> <p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (quantité d'eau)</p>	<p>Limitier les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p>Limitier la modification de la température et la dégradation des eaux restituées en aval des plans d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau (éviter les assecs en aval de plans d'eau)</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »	
	Restauration de la continuité	MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la	Tout le contexte	FRGR2210	Déconnexion des plans	Déconnexion des plans d'eau sur cours	MIA03 « Mesure de la	

2	<p>écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	continuité écologique »	(surtout au niveau de l'ancien moulin Laurent)		<p>d'eau sur cours</p> <p>Effacement, gestion et aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (TRF, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>Effacement, gestion et aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles)</p>	restauration de la continuité écologique »
	<p>Protection des espèces patrimoniales</p> <p>9B Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats</p>	MIA0703 « Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité »	<p>Ruisseaux des Bezets</p> <p>Layon amont</p>	FRGR2210	<p>Protection des espèces patrimoniales</p> <p>Etudier les possibilités de préservation des populations d'écrevisses « pieds blancs »</p>	Protection du milieu aquatique	MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »

3	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>Mise en place d'abreuvoirs pour les animaux d'élevage. Conserver ou restaurer la ripisylve.</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0339</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Maintien d'une bonne population piscicole</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p> limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>
	<p>Etude et suivis sur le milieu</p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p> <p>Etude de la génétique d la population de truites fario en place</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0339</p>	<p>Connaitre l'origine de la population de truites fario en place (poissons sauvages ou issus de pisciculture ?)</p>	<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>	

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion Patrimoniale

- Ce contexte considéré comme conforme doit être géré de manière à préserver la population de truites fario en place.
- Pas de déversement d'alevins.
- Gestion de la pression halieutique.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).

Cas particuliers de gestion (si gestion patrimoniale)

Dans le cas où une d'activité halieutique se développerait dans ce contexte, il conviendrait dans un premier temps d'adapter la pression de prélèvement à la ressource (limitation du nombre de prises, mise en place d'un parcours No-Kill, ...). Les déversements de poissons surdensitaires, afin de répondre à une demande halieutique, ne pourraient être envisagés que dans le cas où il serait démontré un impact nul sur la population piscicole en place (notamment truites fario).